

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 10 Novembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix novembre à dix-huit heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au siège du Syndicat Mixte sous la présidence de Patrick MAUNAS

Date de la convocation : Mardi 20 Octobre 2020

Secrétaire de séance : Monsieur Eric BERGEZ

Présents : MM. ARRIBERE Daniel, BALDAN Patrick, Mme BONNEFON Catherine, M BOURREZ Alain, Mme CHOPIN Marjorie, MM FRANÇAIS Hubert, LARCO Jean-Claude, TARDAN Emile, BERGES Paul, BERGEZ Eric, CABANNES Jean-Maurice, CASABONNE Jean, CAZENAVE-LAROCHE Didier, DEVALS Gérard, FLORENCE Jean-Philippe, FROSSARD Etienne, Mmes GARCES Cathy, GAUCHER Michelle, MM. HOEPFFNER Michel, JOUSSAUME Patrick, MAUNAS Patrick, MEDOU-MERERE Daniel, ORONOS Patrick, LAGRANGE Jérôme,

Suppléants : MM. DRILHOLE Patrick, MARQUEZE Jacques suppléants de Mme HAENSEL Michèle et de M. COUSTET Jean-Claude

Pouvoirs : M. CAZALETTS Henri à Mme CHOPIN Marjorie
M. MINART François à M. BALDAN Patrick
M. CASABONNE Pierre à Mme GAUCHER Michelle
M. LARRICQ Cédric à M. MAUNAS Cédric
Mme ROSSI Brigitte à M. CABANNES Jean-Maurice

Excusés/absents : MM. GRECHEZ-CASSIAU Roland, BERNOS André, Mme CLOT Marthe, MM. LOMPRES Frédéric, MIRANDE David, LASSERRE-BISCONTE Albert

Délibération N°20201105 – Composition des Commissions de sous bassins versants

Rapport n°5 du 10.11.2020 : rapporteur : M. Hubert FRANÇAIS

Conformément aux statuts et pour ne pas alourdir le fonctionnement de la structure, il a été décidé que la représentation des collectivités membres serait de 37 délégués titulaires et 37 délégués suppléants.

Compte tenu de cette disposition, les statuts prévoient la création de 5 commissions correspondant aux sous bassins versants identifiés tels que :

- sous-bassin versant du Vert, de ses affluents et affluents de la rive gauche du gave d'Oloron en amont de la confluence du Vert
- sous-bassin versant du gave d'Aspe et de ses affluents
- sous-bassin versant du gave d'Oloron aval et affluents
- sous-bassin versant du gave d'Oloron, de ses affluents et affluents de la rive gauche du gave d'Oloron en aval de la confluence du Vert
- sous-bassin versant du gave d'Ossau, de ses affluents et affluents de la rive droite du gave d'Oloron

La composition de ces commissions est annexée à la présente délibération.

Cette organisation en sous bassins versants permet à toutes les communes, sur le territoire d'intervention du SMGOAO, d'être représentées par un représentant titulaire et un représentant suppléant désignés par chaque conseils municipaux.

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET**DE LEURS AFFLUENTS**

Chacune des 5 commissions est présidée par le vice-président issu du sous bassin versant en question à savoir :

Nom de la commission	Nom du vice-président
sous-bassin versant du Vert, de ses affluents et affluents de la rive gauche du gave d'Oloron en amont de la confluence du Vert	Madame Michelle GAUCHER
sous-bassin versant du gave d'Aspe et de ses affluents	Monsieur Michel HOEPFFNER
sous-bassin versant du gave d'Oloron aval et affluents	Monsieur Hubert FRANÇAIS
sous-bassin versant du gave d'Oloron, de ses affluents et affluents de la rive gauche du gave d'Oloron en aval de la confluence du Vert	Monsieur David MIRANDE
sous-bassin versant du gave d'Ossau, de ses affluents et affluents de la rive droite du gave d'Oloron	Monsieur Didier CAZENAVE-LAROCHE

Leur rôle, avec l'appui des services, sera d'examiner, les affaires qui leur sont soumises, d'émettre des avis ou de formuler des propositions.

De plus, des sujets techniques de leurs choix pourront être abordés en fonction des spécificités territoriales qui les concernent.

Un rapport sur les affaires étudiées sera alors élaboré et communiqué au Comité Syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **ADOPTE** Le présent rapport
- **VALIDE** La composition, la représentativité et le rôle des commissions telles que présentées
- **AUTORISE** Le Président à solliciter les communes pour la désignation des représentants titulaires et suppléants dans les commissions.

Ainsi délibéré à Oloron Sainte Marie, le 10 Novembre 2020

Le Président
Patrick MAUNAS

<u>Membres en exercice</u>	37
<u>Membres présents :</u>	26
<u>Nombre de votants :</u>	31
POUR :	31
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

